

Lundi 26 novembre 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

Publication du quatrième rapport annuel de l'Observatoire de la Microfinance

La Banque de France publie le quatrième rapport annuel de l'Observatoire de la Microfinance. Cette publication sera suivie, le 12 décembre 2012, d'un colloque sur le microcrédit, organisé par la Banque de France.

Le secteur de la microfinance, inspiré à l'origine des pratiques des pays du Sud, bénéficie aujourd'hui d'une large reconnaissance de la part des instances internationales et européennes. En raison de son utilité en faveur de l'insertion économique et sociale des populations les plus vulnérables, ce secteur fait l'objet, selon des modalités différentes, de nombreuses initiatives tant dans les pays émergents que dans les pays développés.

Comme les années précédentes, le rapport de l'Observatoire est consacré à l'analyse des caractéristiques majeures du développement de la microfinance dans ses différentes composantes, microcrédit personnel et professionnel, microassurance et finance solidaire.

Il dresse, dans ce cadre, un bilan quantitatif et qualitatif du développement du secteur au plan national dans un contexte marqué par la mise en place au cours des trois dernières décennies de différents dispositifs destinés à corriger les mécanismes d'exclusion bancaire et financière tels que les difficultés d'accès à des services bancaires et/ou l'usage inapproprié de ces derniers.

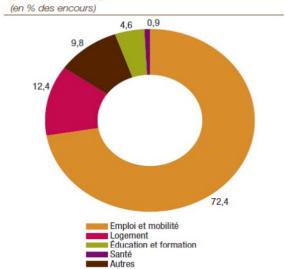
Ce rapport analyse ainsi le développement du microcrédit au regard des mesures précédemment mises en œuvre afin de favoriser l'accès à un compte et à des services bancaires de base, de permettre l'accès des populations fragiles à des moyens de paiement adaptés ou de traiter les difficultés financières liées à un excès de recours au crédit caractérisé par des phénomènes de surendettement des particuliers.

A fin décembre 2011, le montant de microcrédits professionnels garantis dans le cadre du Fonds de cohésion sociale atteint 97 millions d'euros, en progression de 11% par rapport à 2010. Les bénéficiaires sont le plus souvent des petites entreprises ou des entrepreneurs individuels ayant une activité dans le secteur tertiaire (commerce, services aux entreprises ou aux particuliers, hôtellerie-restauration).

En ce qui concerne le microcrédit personnel garanti également par le Fonds de cohésion sociale, l'encours s'établit à 38,7 millions d'euros, après une augmentation de la production de 26% en 2011. Les microcrédits personnels demeurent très majoritairement destinés à

financer des projets d'amélioration de la mobilité et l'employabilité des bénéficiaires (72% de l'encours garanti par le FCS). Enfin, l'épargne solidaire a connu une croissance de 15% en 2011 (après 28% en 2010) pour atteindre 3,55milliards d'euros.

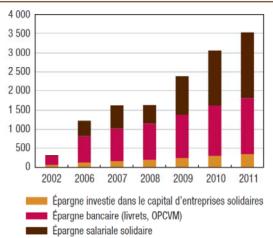
Répartition des microcrédits personnels garantis par objet



Source : Caisse des dépôts et consignations

Évolution de l'encours de l'épargne solidaire

(en millions d'euros)



Source: Finansol

Banque de France Direction de la Communication

Service de Presse 9, rue du Colonel Driant 75049 PARIS CEDEX 01

Tél: 01 42 92 39 00 - Télécopie: 01 42 60 36 82